

# RGPD ET LOI FRANÇAISE : UN NOUVEL ENVIRONNEMENT JURIDIQUE POUR LES DONNÉES PERSONNELLES



## CONTEXTE

Les modifications apportées à la loi « Informatique et Libertés », en juin 2018 puis en décembre par voie d'Ordonnance, viennent compléter le cadre posé par le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018.

La mise en conformité à cet ensemble de dispositions constitue un défi majeur pour les entreprises du secteur financier, en particulier les banques et les assurances. En effet, les procédures et les mesures mises en œuvre doivent être adaptées afin d'intégrer les nouvelles règles de protection et le changement de logique relative aux traitements des données à caractère personnel.

Indépendamment du risque de réputation, les sanctions pécuniaires entraînées par le non-respect du RGPD peuvent atteindre 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires du groupe auquel l'établissement est attaché. Pour prévenir ces risques, cette journée de formation propose d'aborder avec méthode ce nouvel environnement, de prioriser les actions à conduire et d'apporter des réponses pragmatiques et opérationnelles à la question : « Comment faire pour bien faire ? ».

## OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Renforcer les connaissances indispensables en matière de protection des données à caractère personnel
- Identifier les impacts organisationnels pour l'entreprise et les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Disposer des outils nécessaires pour s'inscrire dans la dynamique de la conformité à l'ensemble des dispositions réglementaires

## PRÉSENTATION DES TEXTES : MISE EN ŒUVRE ET OPPORTUNITÉS

### PUBLIC

- Responsables marketing, responsables de la relation clients
- *Data Protection Officers*
- Responsables de la sécurité des systèmes d'information, DSI
- Responsables juridiques, responsables de la conformité, responsable des risques
- Responsable des moyens de paiement

### PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

### PROGRAMME

#### 1. PRÉSENTATION DU NOUVEAU CADRE DE LA PROTECTION

#### 2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONFORMITÉ : COMMENT S'Y PRENDRE ?

#### 3. APPLICATION DU NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE À CERTAINS TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES DU SECTEUR FINANCIER

Dans l'attente des nouveaux référentiels de la CNIL, certains traitements mis en œuvre dans le secteur bancaire nécessitent de prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires.

**MARDI 28 MAI 2019**  
**JEUDI 3 OCTOBRE 2019**

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 8h30-16h30

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040€ HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

Caroline Breton :  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

### FORMATEURS

**Isabelle CANTERO** est Avocat au Barreau de Nice. Elle est associée du Cabinet Caprioli & Associés dont elle est Directeur du Pôle Vie privée et protection des données à caractère personnel. Elle est également Administrateur de l'AFCDP et DPO du moteur de recherches QWANT.



Isabelle Cantero est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

**Éric CAPRIOLI** est Avocat à la Cour de Paris, spécialiste en droit de l'informatique, des nouvelles technologies et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle. Il est également Docteur en droit et membre de la délégation française aux Nations unies.



Éric Caprioli est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.